

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 17 milliards 80 millions de francs

117 à 167, Quai André Citroën

PARIS XVème

MÉTHODES REPARATIONS

Paris le 29 Décembre 1958.

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE TECHNIQUE
à MM. LES CONCESSIONNAIRES
N° 703

TOUS TYPES CIRCUITS DE REFROIDISSEMENT

ANTIGEL

Nous vous rappelons que vous devez toujours vous conformer aux indications portées sur la Note Technique n° 680 en ce qui concerne les quantités d'antigel à mettre dans les circuits de refroidissement de nos véhicules.

Nous vous donnons ci-dessous, la liste des antigels du commerce homologués par notre Laboratoire :

ANTAR	- Radia Antar
B P	- Antigel BP
CASTROL	- Antigel Castrol
ESSO	- Atlas Permaguard
LOCKHEED	- A G 100
PURFINA	- Thermidor
SHELL	- Antigel Shell

ANTIROUILLE

Nous vous signalons les risques de corrosion et de formation de dépôts, quand on oublie d'ajouter au liquide de refroidissement un produit anti-rouille, lors d'une vidange partielle ou totale.

L'huile soluble précédemment utilisée comme produit anti-rouille dans les circuits de refroidissement de nos véhicules a été remplacée par un *inhibiteur* de corrosion.

Le seul inhibiteur actuellement homologué par notre Laboratoire est *l'inhibiteur CHAUSSON*. Ce produit vendu dans le commerce sous forme de pastilles est à utiliser conformément aux indications portées sur la boîte.

REMARQUE - Nous vous conseillons de vérifier chaque année, à l'approche de la saison froide, que les circuits de refroidissement de vos véhicules contiennent bien les doses prescrites d'antigel et d'anti-rouille. Dans le cas où vous n'auriez pas les moyens de faire ce contrôle qui s'avère délicat et par suite imprécis, il est recommandé de vidanger complètement puis de refaire le plein conformément aux indications ci-dessus.